

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2024 - Délibération n° 2024/11/13

Objet : DELIBÉRATION DE PRINCIPE SUR LA SUITE A DONNER EN VUE DE LA PHASE 3 DE L'ETUDE AJBD SUR LA GESTION DES DECHETS

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 29 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

DESLOGES Georges - FAURE Josette - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - SPRINGER Liliane - MALIVERT Jacques - BOSLE Alain - MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc - MEYER Christian – CATHELOT Guy - BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAGRANGE Serge - LEHERICY Joseph - GAUDY Sylvain - GAILLARD Thierry - DUGUET Pierre - CAILLAUD Monique – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PATAUD Annick – LAPORTE Martine - SUCHAUD Michelle – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène

Etaient excusés : COTICHE Thierry - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick - RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément - CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - MOREAU Jean-Claude – POITOU Delphine - CALOMINE Alain - NOURRISEAU Pierre-Marie – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – RICARD Jean-Michel – HERAUD Michèle – TEILLARD Pascal – BORDES Gilbert – PICOURET Michel

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. MOREAU Jean-Claude donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
7. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène

Suppléances :

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	35	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42					

M. le Président rappelle que le bureau d'étude AJBD a présenté les conclusions de l'étude de la phase 2 de l'étude du 12 septembre 2024.

Cette étude porte sur l'optimisation des services de gestion des déchets. Le périmètre de l'étude est le suivant :

- Creuse Sud-Ouest (qui porte l'étude),
- Creuse Grand-Sud, le SICTOM,
- le SIVOM d'Auzances,
- et la Communauté de communes Marche et Combrailles.

Les objectifs de cette phase étaient de présenter les possibilités d'organisations administratives et techniques du futur service.

L'étude fait état de plusieurs modes de collecte : le point de regroupement (scénario 1), le tout porte à porte (scénario 2), le porte à porte pour les ordures ménagères + le point d'apport volontaire pour les emballages (scénario 3), le tout apport volontaire (scénario 4) ou le point d'apport volontaire pour les ordures ménagères + le porte à porte pour les emballages (scénario 5).

	Tendanciel	Scénario 1 TOUT PDR	Scénario 2 TOUT PAP	Scénario 3 PAP OMR – PAV EMB	Scénario 4 TOUT PAV	Scénario 5 PAV OMR – PAP EMB
OMR	/	/	 21 000 bacs	 21 000 bacs	  299 colonnes	  299 colonnes
Recyclables hors verre	/	 1 700 bacs + 300 couvercles	 21 000 bacs	  170 colonnes	  170 colonnes	 21 000 bacs
Investissement global pré-collecte		242 k € HT	1 472 k € HT	1 299 k € HT	2 282 k € HT	2 455 k € HT

Un investissement important dans tous les scénarios pour un service harmonisé à l'échelle des 5 EPCI, en particulier pour l'apport volontaire

Source : Etude d'optimisation des services de gestion des déchets, rapport phase 2 AJBD

Au regard des éléments présentés par le bureau d'étude et de l'enjeu de réduction des déchets (-100 kg/hab à horizon 2026), le scénario n°2 de tout porte à porte semble être la solution la plus adéquate pour atteindre ces objectifs.

Le Président précise que la mise en place par Evolis 23 de cette solution a permis de réduire leurs déchets de moitié.

Afin de poursuivre sur la phase 3 de l'étude portant sur la tarification incitative, il a été demandé aux membres du groupement de valider un scénario technique de collecte unique pour définir l'organisation future et le planning de son déploiement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- approuve la poursuite de la phase 3 de l'étude avec le scénario 2 à savoir la solution en tout porte à porte (ordures ménagères et emballages) ;
- autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sylvain GAUDY.


Communauté de Communes
Le Président
Creuse Sud-Ouest